



21-Jui-2006

DRASS Picardie

DDASS 02

DDASS 60

DDASS 80

Nos missions[Accueil](#) > [Santé environnement](#) > Bruit et nuisances sonores

21-Jui-2006

Inspection contrôle**Santé publique****Santé environnement**

Eau potable

Eaux de loisirs

Légionelles

Règlements sanitaires

Déchets de soins

Bruit et nuisances sonores

Handicap et dépendance**Cohesion sociale solidarité****Protection sociale****Statistiques et études****Metiers et concours****Liens utiles****Rechercher**

OK

Santé environnement**► Bruit et nuisances sonores**[Guide à l'usage du maire de lutte contre le bruit](#)

Signe de vie, le bruit fait partie de notre environnement habituel. Bien que sa perception varie selon les lieux, les caractéristiques biologiques et le contexte psychosocial des personnes exposées, le bruit peut aujourd'hui induire une gêne et se transformer en une véritable nuisance mal ressentie et mal supportée par la population.

Dans ce contexte, le bruit devient un élément perturbateur de la tranquillité publique, porte atteinte à la santé de chacun et se révèle tout naturellement comme l'une des préoccupations majeures de la vie quotidienne.

Tous les âges de la vie sont menacés par les effets des nuisances sonores excessives, répétées, prolongées. La grande variété des sources dans l'espace et dans le temps conduit à multiplier les intervenants qui ont autorité pour réglementer, contrôler, mesurer, conseiller, réprimer.

Le Maire possède de nombreuses compétences en matière de bruit au niveau local et constitue le pivot de la lutte contre les nuisances sonores.

- [Les missions des services santé environnement des DDASS](#)
- [Liens utiles](#)

- [Actions des DDASS et de la DRASS de Picardie](#)
 - [Les textes réglementaires en matière de bruit](#)
-

Les missions des services santé environnement des DDASS en matière de nuisances sonores sont :

- L'information sur les risques sanitaires liés au bruit et sur les obligations en matière de protection contre les nuisances sonores des différents acteurs
- La prise en compte de la problématique « bruit » dans les documents et projets d'aménagement lors de la planification territoriale et lors de délivrance d'avis dans le cadre des procédures existantes (Permis de construire, PLU, ICPE, infrastructures de transport,...)
- Le contrôle du respect de la réglementation relative aux lieux diffusant de la musique amplifiée
- Le soutien technique à la demande du Maire afin de réaliser des mesures sonométriques lorsque la commune ne dispose pas de matériel

Quelques liens utiles :

- [Physique du son](#) (lien vers le site de la DRASS Centre)
- [Bruit et santé](#) (lien vers le site du ministère de la santé)
- [Pour en savoir plus](#) (lien vers le site du ministère de la santé)

Actions des DDASS et de la DRASS en Picardie

- **Guide à l'usage du maire** : Ce guide pratique présente les prérogatives du maire, précise par type de bruit les textes à appliquer et les démarches à engager par le maire. Il propose en annexes de nombreux courriers types.
 - 1) [1ère partie du guide](#) :
Les prérogatives du Maire dans la lutte contre le bruit
 - 2) [2èmepartie](#) : Les différents types de bruit
 - 3) [3ème partie](#) : Les annexes : modèles de lettres, pv de constatation,

modèle arrêté municipal.

- **Cahier des charges pour l'étude d'impact sonore des éoliennes** : Le développement des projets de champs d'éoliennes pose différents problèmes notamment celui du bruit qui est de la compétence des services locaux du ministère de la santé. Les services santé environnement des DDASS et DRASS de Picardie ont donc élaboré un cahier des charges à destination des personnes réalisant les études d'impact sonores des éoliennes. Ce document régional peut être utilement complété par le [guide du ministère chargé de l'environnement](#) (lien vers le site du ministère de l'écologie et du développement durable).
- **Plaquette PLU et Santé Publique** : La prise en compte de la Santé Publique dans les documents d'urbanisme constitue désormais un enjeu incontournable pour garantir un environnement sain dans une commune. Cette plaquette d'information réalisée par les SSE de Picardie rappelle aux Maires les différents aspects de Santé Publique qui peuvent être résolus en amont par un bon aménagement de la commune. Sur les aspects « nuisances sonores » cette plaquette régionale peut être utilement complétée par le [guide réalisé par le pôle de compétence bruit de l'Isère](#).

Les textes réglementaires en matière de bruit :

Dans chaque département, un arrêté préfectoral - préparé par la DDASS - fixe les conditions réglementaires des bruits de voisinage. L'ensemble des communes du département est concerné par ses dispositions. Ce sont les maires qui sont chargés de son application.

- [Arrêté préfectoral « bruit » de l'Aisne du 10/04/2004](#)
- [Arrêté préfectoral « bruit » de l'Oise du 15/11/99](#)
- [Arrêté préfectoral « bruit » de la Somme du 20/06/2005](#)
- [Les autres textes réglementaires](#)
(lien vers le site du ministère de la santé)